



**Conventionnement des CCAS  
pour l'accompagnement social et la contractualisation  
des bénéficiaires du RSA**

**BILAN FINAL au 31/12/2025**

CCAS DE :

TERRITOIRE D'INTERVENTION :

ANNEE : 2025

## 1. Présentation du personnel du CCAS en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

*(Organisation de l'équipe – Fonction – ETP – Autres missions – Mouvement du personnel – contexte)*

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA est assuré par une équipe pluridisciplinaire composée de travailleurs sociaux aux profils complémentaires : 3 éducateurs spécialisés et 1 CESF. 2,5 secrétaires sociales participent également à la bonne réalisation des missions du service, ainsi qu'une responsable.

L'organisation du service repose sur une répartition des missions incluant l'accompagnement social, le suivi administratif, les actions collectives et la coordination partenariale pour un public BRSA mais aussi pour d'autres publics isolés du territoire.

En effet, les moyens sont mutualisés afin d'intervenir auprès d'un public senior relevant du portage de repas, d'un public SDF, d'un public en impayé de loyer ou situation d'expulsion, ainsi qu'un public vulnérable dans toutes ses dimensions.

Le public BRSA représente 62 % du public reçu par le CCAS.

L'année 2025 a également été marquée par quelques mouvements de personnel, ayant nécessité des réajustements internes et une redistribution temporaire des suivis. Le contexte de travail reste par ailleurs influencé par l'évolution des règles départementales, de la mise en œuvre de la loi plein emploi et des outils numériques liés au dispositif RSA, notamment l'utilisation de VieSION.

## 2. Bénéficiaires du RSA accompagnés par le CCAS

*(Profil des bénéficiaires du RSA accompagnés par le CCAS dans le cadre de la convention : Sexe / Age / Situation familiale / Nombre d'enfants...)*

### ➤ **2.1 Activité réalisée**

- **268 CER réalisés pour 357 prévus (parfois, 2 CER dans l'année pour une même personne)**
- **711 entretiens physiques** (tous motifs confondus) pour **828 prévus**
- **251 personnes différentes vues**

### ➤ **2.2 File active et contexte local**

En 2025, **704 BRSA sans enfants à charge** ont été comptabilisés sur Pontoise.

Cependant, la **file active réelle tourne autour de 300 personnes par mois**, du fait de nombreux BRSA temporairement exclus du dispositif (complément RSA, prime d'activité, situations de signalement, etc.).

Lorsque France Travail intervient, le CCAS perd par ailleurs la fonction de référent de parcours.

Au 31 décembre 2025, **393 BRSA avaient des droits ouverts et versables**

L'analyse statistique se base sur ces 393 personnes.

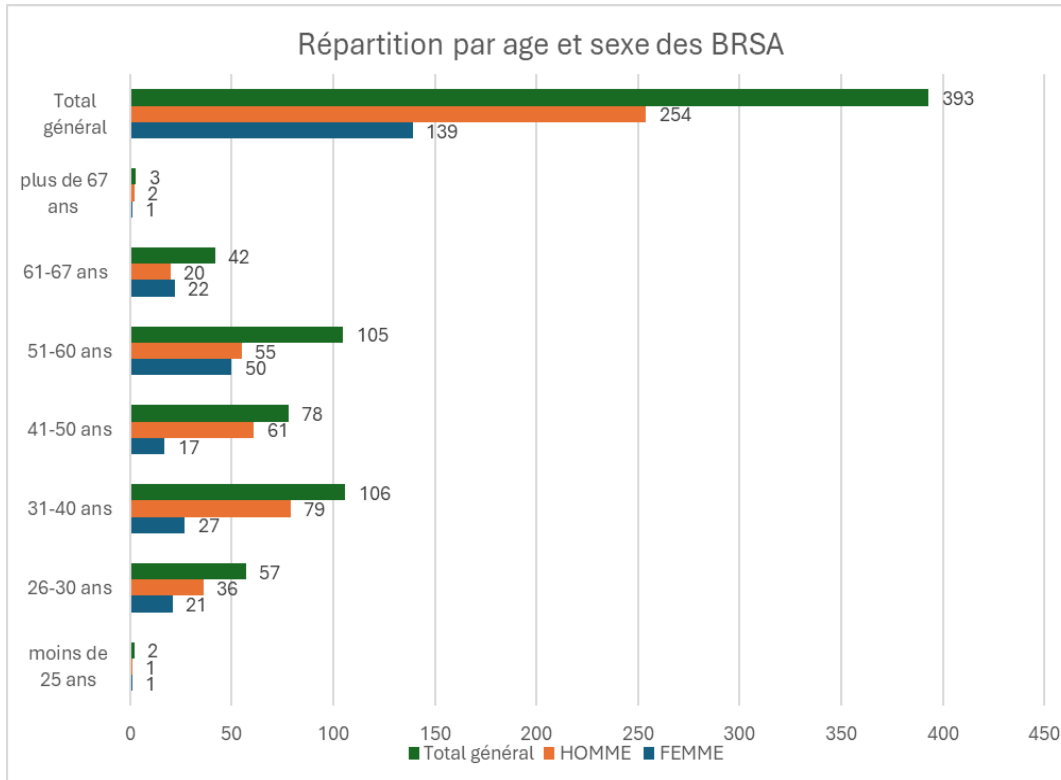
➤ **2.3 Profil du public accompagné**

**Répartition par sexe**

Le public est majoritairement masculin (**65 %**).

L'écart se réduit à partir de 50 ans, devient nul autour de 60 ans, puis s'inverse après 65 ans.

Cette évolution peut s'expliquer par la charge plus fréquente des enfants par les femmes en cas de séparation, rendant leur présence moins visible auprès du CCAS jusqu'à ce que les enfants ne soient plus pris en compte. Elles restent plus longtemps également dans le dispositif en l'absence de cotisations suffisantes pour ouvrir les droits à la retraite.



**Répartition par âge**

Âge	Nombre	%
Moins de 25 ans	2	0,51 %
26–30 ans	57	14,50 %
31–40 ans	106	26,97 %
41–50 ans	78	19,85 %
51–60 ans	105	26,72 %
61–67 ans	42	10,69 %
Plus de 67 ans	3	0,76 %
<b>Total</b>	<b>393</b>	<b>100 %</b>

Les tranches **31–40 ans** et **51–60 ans** sont les plus représentées.

Les plus de 60 ans sont moins nombreux, possiblement en raison de démarches administratives anticipées (santé, retraite, droits connexes).

## ➤ 2.4 Types d'accompagnement et insertion

Lors de la signature des CER :

- **31 %** concernent une **étape d'accompagnement social**
- **9 %** concernent une **étape santé**  
→ Les problématiques sont souvent **profondes et durables**  
Seules **15 %** des personnes signataires d'un CER sont orientées vers France Travail.

Au global :

- **34 %** relèvent principalement d'un accompagnement social
- **10 %** ont un objectif lié à la santé
- **4 %** occupent un emploi, généralement **précaire ou partiel**
- Parmi les personnes jugées en capacité d'accéder à un emploi :
  - **16 %** sont orientées vers France Travail
  - **11 %** vers des partenaires du PDI (pour la moitié sur l'action Mobilisation)

Au total, près de **50 % du public** est engagé dans des démarches :

- **d'accompagnement social/santé** ou
- **de remobilisation vers l'insertion**

En définitive, le public RSA du CCAS de Pontoise est à près de 50 % sur des actions d'accompagnement social /santé et de remobilisation. Le public rencontré par le CCAS étant très éloigné de l'emploi et cumulant différentes problématiques majeures liées principalement à la santé et au mal logement.

## [3. Partenariat avec France travail](#)

La coopération avec France Travail demeure limitée en matière d'accompagnement global. Les critères d'évaluation des "freins sociaux" ne sont pas partagés de manière homogène. En 2025, seulement 6 accompagnements globaux ont été réalisés. Les places spécifiques BRSA sont peu identifiées et les échanges restent peu fluides.

## [4. Atouts et contraintes liés au dispositif RSA](#)

### ➤ Atouts

- Un réseau de partenaires du PDI **riche, varié et adapté**, notamment dans les domaines de la santé et de la mobilisation, qui permet d'accompagner de façon soutenue les BRSA
- Des échanges constructifs avec les structures, permettant une montée en compétence continue des professionnels.

- Le cadre RSA constitue un **levier** pertinent pour les travailleurs sociaux.
- Le logiciel VieSION, désormais stabilisé, facilite le **co-accompagnement** entre acteurs.

### ➤ Contraintes

- Coopération France Travail–CCAS insuffisamment opérationnelle.
- Situations très fragiles nécessitant un soutien de la part du CCAS, du fait de :
  - La politique départementale plus stricte en matière d’obligations des BRSA impacte fortement les **situations financières fragiles** (suspensions, carences, ...)
  - Nombreuses difficultés techniques (CAF notamment) provoquant des interruptions de droits, avec impacts sociaux lourds. La compréhension de la difficulté et le traitement des dossiers par l’administration prenant plusieurs mois.
  - Délais préfectoraux très longs pour les titres de séjour, entraînant des ruptures de droits récurrentes.

Ces éléments nécessitent des demandes accrues d’aides légales et facultatives sur les domaines de l’alimentation, du maintien de l’énergie, de la limitation des dettes, etc. Ces aides sont nécessaires du fait de l’absence d’alternatives pour répondre aux besoins primaires. Lorsque les versements de ressources reprennent, les dettes engendrées sont difficilement remboursables du fait d’un budget fragile. Le coût de cette solidarité est déporté vers les autres services des collectivités.

- Le CCAS reçoit de plus en plus de publics ayant des problématiques administratives lourdes (MDPH, retraite...), nécessitant un **temps d’accompagnement très important**. Les BRSA ayant une employabilité probable sont orientés vers des partenaires par la plateforme.
- Un vocabulaire orienté “insertion professionnelle” dans VieSION et pour le département, peu adapté au public réellement rencontré par le CCAS.
- Le CCAS doit désormais **aller vers les BRSA** depuis la nouvelle organisation du TIVE et l’outil qu’est VieSION, ce qui modifie en profondeur ses pratiques historiquement centrées sur l’accueil des demandes et besoins.

## 5. Objectifs et projets menés par le CCAS

L’objectif du CCAS reste de développer des actions collectives et de renforcer les démarches d’aller vers.

Depuis plusieurs années, le CCAS propose un « Noel Solidaire » aux BRSA et familles accompagnées par le PRE. Il s’agit d’une demi-journée chaleureuse avec douceurs gustatives, ateliers créatifs et espace massage. Pour la 3<sup>e</sup> année, des BRSA ont contribué à l’organisation et à l’animation d’ateliers, favorisant l’implication citoyenne et la valorisation des compétences.

En 2025, un atelier cuisine a été proposé aux BRSA. Les groupes étaient constitués de 7 personnes en moyenne. Chacun avait la possibilité de proposer une recette. 1 à 2 usagers participaient à l'achat des denrées en amont, avec un budget limité à 50 €. Lors de l'atelier, chacun des membres participait à la confection du repas, et le dégustait ensemble ensuite. Le dernier atelier a été pensé comme généreux, le plat préparé a été compartimenté et distribué en maraude par les BRSA.

Cet atelier a permis de :

- Proposer un accompagnement éducatif lié à l'équilibre alimentaire et l'achat de produits non transformés et abordables financièrement.
- Travailler sur l'organisation et l'anticipation : courses, quantités, répartition des tâches, ...
- Favoriser le lien social et les interactions.
- Permettre aux BRSA d'être légitimes dans la transmission du savoir-faire et des compétences.
- Déplacer la posture et devenir acteur à la place de bénéficiaire.

Une journée de contractualisation a été organisée par le CCAS de Pontoise, en lien avec le TIVE. Les partenaires ALICE et ARS95 nous ont aidé pour cette action. Il s'agissait d'une première expérience pour le CCAS. Bien que perfectible, celle-ci a permis de partager nos pratiques et d'échanger sur nos structures respectives.

Le CCAS a également participé à différents pieds d'immeuble initiés par le service de la politique de la ville de Pontoise ou par des bailleurs. Si tous n'étaient pas adaptés en termes de visibilité pour le CCAS, ils ont permis l'amorce d'une nouvelle démarche : en 2026, le CCAS se déportera dans les quartiers une demi-journée par mois afin d'aller à la rencontre des habitants. « Le CCAS en bas de chez vous » a pour objectif de développer la connaissance mutuelle entre les habitants et leurs besoins avec les institutions et acteurs très locaux. Il s'agit également de mobiliser plus facilement les BRSA qui ne parviennent pas à venir dans nos bureaux et les rencontrer dans leur lieu de vie.